VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

E. Randolph Gurley. **E. Randolph Gurley**

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage Extraordinaire Sans Limite ou Réserve.

UNE OCCASION RARE POUR

ACQUERIR MAGNIFIQUE PROPRIETE DU SIXIEME DISTRICT,

Splendidement Située près des Chars Urbains, Ecoles, Eglises, Etc.,

—COMPRENANT—

LA SPLENDIDE RESIDENCE EN BOIS ELEVÉE DE TERRE, 1468 AVENUE NASHVILLE, COIN HURST,

Sur un demi îlet sur l'Avenue Nashville, seulement à un demi îlet de l'Avenue St-Charles sur une rue asphaltée.

Aussi les Cinq COTTAGES SIMPLES substantiellement construits sur de GRANDS TERRAINS, connus comme 5902, 5908, 5914, 5920 et 5926, rue Hurst, entre les rues State et Eleonore.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 13 JUIN 1912, A MIDI.

In Re Mme F. A. Schneidau vs Gustavus A. Schneidau et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, Dossier 1, No 99,860.

IL sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 13 juin 1912, à midi, en vertu de et conformément à un jugement lu et signé en Cour ouverte, le 7 mai 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Toute cette certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, qui y appartiennent situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans cette partie de cela ordinairement connue comme Hurtsville, et comprenant la moitié la plus près de la rue St Charles, du carré désigné par le No 56 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 17 mars 1837 et déposé pour référence en l'étude de E. Barrett, ancien notaire en cette ville. le dit îlet est borné par l'avenue Nashville, les rues Jeannette, Hurst et Eléonore, et la dite portion de terre mesurant cent-cinquante pieds [150] de face à l'avenue Nashville et 150 pieds de face à la rue Eléonore sur deux cent quarante (240) pieds de profondeur et façade à la rue Hurst entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent la splendide résidence élevée de terre, retirée du trottoir et contient galleries sur le devant, sur le côté et dans le fond, vestibule, salon double, salle à manger et office (très grande cuisine). office pour sommelier et cave 3 chambres à coucher, 2 chambres de domestiques et chambre à bain au premier étage, le deuxième étage contient vestibule, 2 chambres à coucher et chambre pour malles. Le sous-basement est très haut et est complètement entouré et pavé en schillinger partout. Buanderie et chambre à bains pour domestiques dans le sous-bassement. Une pelouse bien nivelée ayant des arbres à ombrage, jolies plantes et entourée par un grillage orné en fer.

Deuxième—Cinq certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues State, Hurst, Eleonore et Garfield (autrefois Jeannette), désignés par les lettres A, B, C, D et E sur un plan par C. Uness Lewis, député voyer de ville, daté du 15 avril 1912, annexé à et faisant partie d'un inventaire en cette procédure passé devant W. McL. Fayssoux, notaire, daté du 25 avril 1912, lesquels dits lots mesurent comme suit à savoir :

Le lot "A" mesurant quarante trois (43) pieds dix (10) pouces de face à la rue Hurst sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles, formant le coin des rues Hurst et State. Les améliorations consistant en un splendide cottage simple couvert en ardoises, No 5926 rue Hurst, encoignure de la rue State, contenant galerie, vestibule, sept chambres et chambre à bains, jolie pelouse, promenade cimentée et hangar dans le fond.

Le lot B est contigu au lot A et mesure quarante-trois (43) pieds dix (10) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Hurst, quarante-trois (43) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de largeur dans le fond, sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une magnifique résidence en bois à un étage connue comme 5920 rue Hurst, ayant pelouse, promenade en Schillinger, hangar dans le fond, etc. La maison a une galerie sur le devant, 4 chambres, salon, salle à manger, vestibule, cuisine, office et chambre à bain.

Le lot C est contigu au lot B, et mesure quarante-quatre pieds (44), quatre (4) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Hurst sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles; les améliorations sont connues comme 5914 rue Hurst et sont un cottage "Home" de 7 chambres avec chambre à bain, vestibule, gallerie sur le devant avec grand terrain ayant plantes et fleurs.

Le lot "D" est contigu au lot "C" et mesurant quarante trois (43) pieds, huit (8) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Hurst sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles connue comme No 5908 rue Hurst, cottage résidence moitié élevé, très désirable, ayant 3 chambres à coucher, chambre de domestiques, vestibule, galerie cuisine et salle à manger, office, chambre à bain, un "home" confortable dans toute l'acception, ayant un terrain extra en largeur bien nivelé et pavé.

Le lot E est contigu au lot D et forme le coin des rues Hurst et Eléonore, et ayant une première façade de trente [30] pieds neuf [9] pouces à la rue Hurst de la ligne le séparant du lot D et s'étendant dans la direction de la rue Eléonore, d'où il s'étend ou projette de sept [7] pieds neuf [9] pouces vers le centre de la rue Hurst, de là mesurant treize [13] pieds [9] pouces deux [2] lignes de face à la rue Hurst s'étendant au coin de la rue Eléonore.

Ledit lot E mesure cinquante-quatre [54] pieds six [6] pouces dans le fond, cent vingt [120] pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot D et cent vingt-huit [128] pieds de profondeur et façade à la rue Eléonore. Les améliorations comprennent le cottage simple attrayant No 5902 rue Hurst, contenant vestibule, salon, 4 chambres à coucher, chambre à bain, salle à manger, cuisine et office, large galerie sur le devant promenade cimentée, pelouse, plantes, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un et deux ans devant être représentée par billets à recevoir portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date des dits billets. Le paiement desdits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, ensemble avec toutes les hypothèques et clause usuelle de sécurité, incluant la clause que celui qui donne les dits billets ne sale pas à maturité; tous les billets qui ne sont pas en maturité deviendront dus et payables, aussi pourvoyant pour ce paiement des intérêts annuellement sur les dits billets; les dits billets devant être datés le et devant porter intérêt de la date de l'acte de vente; les acquéreurs devant prendre les loyers à partir de cette date et devant assumer et payer les taxes pour l'année 1912. Les actes de vente devant être passés devant Wm McL. Fayssoux, notaire, et les frais de cela ainsi que les certificats en connexion de cela devant être assumer par les acquéreurs et lesdits acquéreurs devant déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat, lequel dépôt ne doit porter d'intérêt ou de pénalité.

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 336 rue Carondelet.

J. Zach Spearing, avocat.
12mai—12 19 26—juin 2 9 13

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Creole, Jacobs, parti 22 mai

PORTO RICO
Steamship Corozal, Mundy, parti 19 mai

LONDRES
Steamship Potomac, Whyte, parti 21 mai

SHIELDS
Steamship Kish, Robertson, parti 21 mai

LIVERPOOL.
Steamship Louisia ian, Mercer, parti 3 avril
Steamship Quernmore, Barkley, parti 10 avril
Steamship Mercian, H rooks, parti 13 avril
Steamship Orator, Packe, parti 27 avril
Steamship Mexican, Lawrenson, parti 30 avril
Steamship Belgian, McCormick, parti 3 mai
Steamship Almerian, Tho as, parti 9 mai
Steamship Asian, Wool, parti 11 mai
Steamship Wm Cliff, Hannaford, parti 11 mai

RIO DE JANEIRO
Steamship Homer, Ellis, parti 25 avril
Steamship Norman Prince, Smith, parti 25 avril
Steamship Sallust, Allen, parti 15 mai

SANTOS
Steamship Sallust, Allen, parti 16 avril
Steamship Homer, Ellis, parti 25 avril
Steamship NormanPrince, Smith, parti 6 mai

HAVRE
Steamship Texas, Armand, parti 14 avril
Steamship Louisiane, Masse, parti 8 mai

BREME
Navire Roland, Diercks, parti 1 avril
Navire Columbus, Grubmeyer, parti 1 avril
Steamship Jupiter, Enrique, parti 23 avril

BRAKE
Barque Excelsior, Martine, partie 13 avril
Navire Kaiser, Stienbouer, parti 13 avril

TRIESTE
Steamship Harmine, Diminak, parti 8 avril

VICTORIA
Steamship Bellevue, Robertson, parti 24 avril
Steamship Homer, Ellis,
Steamship Norman Prince, Smith, parti 14 mai

ROTTERDAM
Steamship Helene Menzell, Schrippen, parti 30 avril

PALERMO
Steamship Mray, Bulich, parti 10 mai

Liste des navires dans le port

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Abangarez	Colon	1er dist 15
Antilles	New York	2me dist 8
Bellevue	———	rue Lafayette
Jarbo Bank	Mexico	Stuyvesant
Ceiba	Honduras	3me dist 30
Civilian	Liverpool	rue Orange
Colonian	Havre, Dunkerque	rue Céleste
Delphine	Gênes	Gretna
Evelyn	Philadelphie	rue Girod
Excelsior	Havane	Alger
Georgia	Trieste, etc	rue 3me
Heredia	Colon	1er dist 15
Jukola	Rotterdam	Chalmette
Marietta di Giorgio	Bluefields	1 dist 14
Massapequa	Porto Rico	New Refinery
Nobia	Cuba	rue Henderson
Nyassa	Glasgow	rue Harmonie
Nubian	Liverpool	rue Orange
Ravn	Honduras	1er dist 14
Rosina	Honduras	3me dist 30
Stavangeren	Nicaragua	3me dist 30
Steinmark	Hambourg	Stuyv
Thimbleby	Portugal	rue Market
BARQUE		
Santos Amaral	Portugal	Point

CHEMINS —DE— FER.

Heures d'arrivées et de départs

LIGNES FRISCO

Station Terminale, rue Canal

Effectif le 13 avril 1912, sujet à changement.

DEPART.
Nouvelle-Orléans .... 7:00 a m

ARRIVE
Baton Rouge .... 9:50 a m
Opelousas .... 12:55 p m
Eunice .... 1:42 p m
Kinder .... 2:42 p m
De Quincey .... 4:00 p m
Beaumont .... 5:55 p m
Houston .... 9:30 p m

DEPART
Baton Rouge .... 8:00 p m
Opelousas .... 4:58 p m
Eunice .... 4:11 p m
Kinder .... 3:13 p m
De Quincey .... 1:55 p m
Beaumont .... 12:10 p m
Houston .... 8:35 a m

ARRIVE
Nouvelle-Orléans .... 11:00 p m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

DEPART.
N. Y. et Washington .... 7:30 p m
Cincinnati et Asheville .... 7:30 p m
St Louis et Chicago .... 4:45 p m
Cincinnati et Asheville .... 8:00 a m
Meridien Accomodation .... 6:00 a m
Meridien Local .... 4:45 p m
Hattiesburg Local .... ———
Excursions du Dimanche.
Picayune et points int .... 7:10 a m

ARRIVE
N. Y et Washington 9:10
Cincinnati et Asheville .... 9:10 a m
St Louis et Chicago .... 9:10 a m
Cincinnati et Asheville .... 8:35 a m
Meridien Accomodation .... 4:35 a m
Meridien Local .... ———
Hattiesburg Local .... 8 10 a
Excursions du Dimanche.
Picayune et points int .... 7:20 p m

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ARRIVES
N. Y. and N.-O. Limited .... 7:50 am
Cincinnati & Florida express .... 7:05 am
Cincinnati, Chicago and N. Y. express .... 8:30 pm
Montgomery Accom'n .... 6:45 pm
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche .... 8:50 am
N. O.—Mobile Accom'n .... 11:55 am
Excursion dimanche .... 8:05 pm

DEPART.
N. Y. and N. O. Limited .... 8:00 pm
Cincinnati & Florida express .... 9:00 pm
Cincinnati, Chicago and N. Y. express .... 8:30 am
Montgomery Accom'n .... 5:45 am
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche .... 3:25 pm
N. O.—Mobile Accom'n .... 5:15 pm
Excursion dimanche .... 7:30 am

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVES
Houston Local .... 5:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et California .... 6:45 p m
Lafayette Local .... 11:40 a m
Texas Express .... 7:25 a m

DEPART.
Houston Local .... 6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et California .... 11:55 a m
Lafayette Local .... 3:00 p m
Texas Express .... 9:00 p m

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Station Terminale, rue Canal

ARRIVEE
Tous les jours excepté dimanche.
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et int .... 5:45 p m
Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire .... 8:45 a m
Dimanche seulement.
Jackson, Columbia Tylertown et intermédiaire .... 5:45 p m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire .... 10:15 a m
Excursions des dimanches.
Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire .... 8:00 p m
Excursions des mercredis.
Ramsay, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire .... 8:00 p m

DEPART
Tous les jours excepté dimanche.
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et intermédiaire 7:45 a m
Folsom, Columbia Tylertown, et intermédiaire .... 4:15 p m
Dimanche seulement.
Jackson, Columbia, Tylertown, et intermédiaire .... 7:45 a m
Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire .... 6:00 p m
Excursions des dimanches.
Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire .... 7:35 a m
Excursion des mercredis.
Ramsay, Covington, Abita Springs, Mandeville et intermédiaire .... 7:35 a m

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVEE.
Vicksburg express .... 5:30 p m
Memphis Express .... 8:10 a m
Baton Rouge et Woodville Accommodation .... 9:40 a m
Excursion dimanche .... 9:30 p m

DEPART.
Vicksburg express .... 7:00 a m
Memphis Express .... 3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation .... 4:15 p m
Excursion dimanche .... 8:00 a m

LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.

ARRIVEE.
Tous les jours excepté dimanche.
De Belair et Shell Beach .... 9:10 a m
Dimanche seulement.
De Belair .... 7:00 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger .... 8:50 a m
De Shell Beach .... 10:05 a m
Shell Beach .... 6:00 p m

DEPART.
Tous les jours excepté dimanche,
Pour Belair et Shell Beach .... 5:30 p m
Dimanche seulement.
Shell Beach .... 8:45 a m
Belair .... 8:45 a m
Shell Beach .... 7:00 p m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVEE
"The Limited", Chicago, St Louis Louisville et Cincinnati .... 8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati .... 10:55 a m
Local Mail .... 6:40 p m
Northern Express .... 8:50 a m
McComb Accommodation .... 9:50 a m
Excursion dimanche .... 9:30 p m

DEPART.
"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati .... 9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati .... 7:10 p m
Local Mail .... 5:30 a m
Northern Express .... 4:30 p m
McComb Accommodation .... 2:50 p m
Excursion dimanche .... 7.45 a m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVEE
Dimanche seulement.
Alger .... 7:35 p
Tous les jours excepté dimanche samedi.
Alger .... 9:55 a m
Samedi et dimanche seulement.
Alger .... 9:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger .... 6:40 p

DEPART.
Dimanche seulement.
Alger .... 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger .... 4:30 p m
Samedi et dimanche seulement.
Alger .... 5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger .... 8:05 am

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations etc., d'une Epicerie et Buvette.

Licence d'Etat et de Ville, pour Buvette de 1912.

American Brewing Co. vs J. Colletti.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 100,258. En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 5 juin 1912, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

En mains tierces No 2106 rue Decatur, entre les rues Champs-Elysées et Français.

Le stock et accessoires, etc. d'une buvette et épicerie, suivant l'inventaire enregistré.

Aussi les licences d'Etat et de ville pour buvette de 1912, pour la vente (aux blancs) de liqueurs vineuses et maltées seulement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Lemle, Jones et Moreno, avocats pour la demanderesse.

25 mai—25 31—juin 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande et belle propriété de valeur du Quatrième District.

Propriété de résidence.

Portant le No municipal 1305 rue Joséphine, Coin de la rue Chestnut.

(Ilet rues Colisée et St André).

Henry M. Young vs Mme Clarissa B. Bush et Al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 100,423 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 27 juin 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Premier. Deux certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Colisée, Joséphine et St-André, désignés comme lots Nos Un et Deux sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, le premier Jour de Février 1866 et déposé pour référence en l'étude de Adolphe Mazureau, ancien notaire en cette ville. Ledit lot No Un formant l'encoignure des rues Joséphine et Chestnut, et mesurant trente deux pieds, trois pouces et deux lignes de face à la rue Joséphine sur cent dix-neuf pieds, quatre pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Chestnut, et ledit lot No Deux est contigu au dit lot No Un, et mesure trente deux pieds de face à la rue Joséphine sur cent dix-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Deuxième—Un certain morceau ou portion de terre ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que les deux lots ci dessus décrits, composé de la portion la plus près de la rue Joséphine du lot désigné par le No cinq sur le susdit plan de Pilié et Depouilly, et mesurant vingt-et-un pieds de face à la rue Chestnut sur soixante-quatre pieds trois pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné sur le côté le plus près de la rue Joséphine par les lots ci dessus décrits, Lots Nos un et deux, et sur le côté le plus près de la rue St André par celui qui était la portion contigue dudit lot No cinq. Le tout des propriétés ci-dessus décrites d'après un devis dressé par Albert G. Blanchard, député voyer de ville, daté du 2 mars 1889, et annexé pour référence à un acte passé pardevant R. P. Upton, notaire en cette ville, le 30 août 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur, au moment de l'adjudication, devra faire un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Robert H. Marr, avocat pour le demandeur.

24 mai—24 25 31—juin 7 14 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 930 et 932 rue Dupré, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

Industrial Homestead Association vs M. et Mme Milton J. Villarrubia.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 100.253—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 juin 1912, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro un dans le carré numéro 374, et borné par les rues White, Dupré, Dumaine et St-Philippe, lequel lot mesure trente deux pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Dupré sur cent quarante et un pieds sept pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations sur ladite propriété portent les numéros municipaux 930 et 932 de la rue Nord Dupré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse l'Orléans.

A. D. Danziger, avocat pour la demanderesse

10 mai—10 17 24 31—juin 7 13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE PAR LE SHERIF.

OCCASION SPLENDIDE

Pour Acquérir un Superbe Immeuble, dans la Plus Jolie Partie du Sixième District,

VOISINAGE ARISTOCRATIQUE,

—Consistant en—

Résidence Neuve et Moderne à Deux Etages,

Portant le Numéro Municipal 1305 rue Pine, encoignure de la rue Plum,

Dans l'ilet des rues Broadway et Poplar.

A un Ilet Seulement de Broadway,

Convenable à et près de nouvelle Ecole, Université Tulane, Couvent des Ursulines, Eglises, Chars Clio, Carondelet, Colisée, St-Charles Ceinture.

Le rez-de-chaussée contient Grande Véranda, Vestibule, Salon, Bibliothèque, Salle à Manger, Cuisine, Office et Cabinets.

Le premier étage contient Grand Balcon, Vestibule, quatre Grandes Chambres à Coucher avec Alcove pour Effets dans chacune, Chambre à Couture, et Grande Chambre à Bain.

Maison Détachée avec Chambre de Domestique, etc., etc.

TERRAIN—42' 6" sur 120'.

Voyez le plan exposé à la Bourse des Propriétés Foncières. Clefs et plans détaillés et spécifications peuvent être obtenus au Bureau de la Greater New Orleans Homestead Association,

No 512 CANAL-LOUISIANA BANK BUILDING.

Greater New Orleans Homestead Association vs B. H. Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100.288—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 juin 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 15, borné par les rues Pine, Poplar, Broadway et Plum, et désigné comme lot No 22, ledit lot formant l'encoignure des rues Pine et Plum, et mesure quarante-deux pieds six pouces de face à la rue Pine sur une profondeur et façade à la rue Plum de cent vingt pieds et en égale profondeur sur la ligne opposée le divisant du lot No 21 sur une largeur de quarante-deux pieds six pouces sur la ligne arrière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Henry Mooney, avocat pour la demanderesse

17mai—17 24 31—juin 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant les Nos municipaux 1009 et 1011 rue St-Antoine, entre les rues Bourgogne et Nord Rempart.

Francis D. Charbonnet Junior vs Raymond Delord.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 100,517—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 juin 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 268, borné par les rues Nord Rempart, Bourbon, Bourgogne et St-Antoine, désigné par la lettre B et mesurant quarante-neuf pieds et onze pouces de face à la rue St Antoine sur une profondeur de trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

H. W. Bierhorst, avocat pour le demandeur.

18 mai—18 24 31—juin 7 14 19 20

Feuilleton —DE— L'ABEILLE DE LA N. O.

No 93 Commencé le 8 février 1912

LE Chasseur Maudit

GRAND ROMAN INEDIT

Par ELY MONTCLERC

SECONDE PARTIE

(Suite).

Il lançait des coups de pieds, des coups de poing à tort et à travers.... Cette grappe humaine se suspendant à lui, il la soulevait sans efforts apparents.... Sa bouche écumait, il grinçait des dents, il vomissait des imprécations terribles.

—Liez le, mais ne lui faites pas de mal! disait le jeune ministre. C'est un pauvre fou, il n'est pas responsable.

Mme Talbot volait vers son cher fils. Elle gémissait :

—Oh! mon enfant! mon pauvre enfant! tu es blessé?

—Ce n'est rien, je t'assure que ce n'est rien.... Ne tremblez pas ainsi, ma chère Françoise. Deux blessures sans gravité.... Mais sans l'intervention de M. Salcède j'étais mort.

—Lui? n'est-ce pas? interrogea la vieille dame en désignant le fou.

—Hélas! oui, lui.... encore lui...., toujours lui!

On en venait à bout enfin. Sérieusement ligotté, Robert fut laissé sur le sol. Il ne pouvait plus nuire.

Il fallait maintenant s'occuper du blessé. Il avait reçu dans la joue un coup de couteau, il avait aussi la main traversée.

Beaucoup plus de peur que de mal, somme toute. Un peu de fièvre, quelques jours de repos, et c'en serait fini. Tel fut l'avis du docteur.

Quant à Robert de Sauves la série de ses forfaits était close. Le soir même on l'emportait à la maison de santé de Ville Evrard, et on l'internait dans la section des agités.

Le dernier acte du drame venait de se jouer. Peu s'en était fallu qu'il ne s'achevât tragiquement. Grâces au ciel, l'intervention du bon géant avait détourné de Talbot le coup funeste.

Quand les esprits furent calmés, et que l'on fut un peu remis de l'horrible secousse, Mme Talbot sollicita des éclaircissements.

Elle s'étonnait que Robert eût pénétré chez elle à son insu. Elle s'étonnait bien davantage qu'il eût eu l'idée de se rendre avenue Trocadéro.

—Ma pauvre maman, dit Michel, nous ne pouvons prétendre démêler ce qui se passe dans le cerveau d'un fou.

Pendant des années, ce malheureux a poursuivi un but, pendant des années, il a bénéficié d'une rémission quasi-totale. Cela a cessé subitement.... sait-on pourquoi?

Peut être la tension d'esprit de ces derniers mois, les déceptions de toute nature qu'il éprouva .... Personne n'est capable de déterminer d'une manière certaine les causes de la folie.

Quoi qu'il en soit, Robert désormais, ne nous fera plus de mal ni aux uns ni aux autres.

Françoise fondit en larmes; c'était la réaction bien explicable des émotions subies.

Michel lui demanda doucement :

—Pourquoi ces pleurs, puisque tout est rentré dans l'ordre?

—Ah! soupira-t-elle, je revois toujours l'horrible scène et j'en frissonne encore....

Quand je pense que nous étions là-haut bien tranquilles, votre mère et moi, tandis qu'on vous assassinait!

Comment cela peut-il se faire? qui donc laissa entrer cet homme chez vous?

—Lorsque j'arrivais, le valet de pied me dit :

"Il y a dans le hall un monsieur qui attend Monsieur. Depuis un moment déjà, il est ici.

"—Qui est-ce? demandai je.

"—Le frère de Monsieur, à ce qu'il prétend—répondit le domestique non sans embarras. C'est pourquoi nous n'avons pas osé le renvoyer.

"Il paraît que Monsieur lui a donné rendez-vous!...."

..Jugez de ma surprise, et, je l'avoue, de mon anxiété. Ce dément sous notre toit, sous le toit de ma mère, de ma fiancée.... J'éprouvais l'impression d'un homme à qui l'on apprend que sa maison est minée, et qui ne sait comment éteindre la mèche propagatrice de l'explosion.

Machinalement j'avais traversé le vestibule, j'étais à l'entrée du hall :

J'aperçus Robert assis tranquillement sur une stalle.

"Je désire vous parler", me dit il d'une voix très douce.

Il s'avançait. Moi, très troublé, je pensais confusément que je devais profiter de son calme actuel, et m'arranger en sorte qu'on s'emparât de lui à l'improviste.

J'ouvris la porte de mon cabinet, j'allais l'y faire entrer, sonner mes gens; en réalité mon émotion était extrême, et comme il arrive toujours dans des cas semblables, je ne trouvais aucune idée convenable.... la crainte me dominait.

Insinuant et perfide, mon frère s'approcha davantage.

"Ecoutez-moi, murmura-t-il, je viens à vous en ami...... faisons la paix...."

J'étendis le bras vers la sonnerie sans lui répondre. Il ne me laissa point achever le geste. Je vis briller une lame; d'instinct je me baissai.... Il m'atteignit à la joue.

Il ne parlait plus, mais ses yeux brillaient comme deux tisons.

Je voulus le saisir, le désarmer.... il réussit encore à me frapper. Il allait renouveler une troisième tentative lorsque M. Salcède qui arrivait fut assez heureux pour lui arracher son couteau.

J'eus la force de sonner, nos gens accoururent; vous avez vu la scène qui suivit......

Le jeune ministre ajouta, en souriant à Salcède:

—Le proverbe dit vrai: A quelque chose malheur est bon! Nous étions sur le point de nous battre il y a peu de jours, et voici que je vous dois la vie.

C'est une lourde dette, mais j'espère parvenir à m'en acquitter. Nous serons amis n'est-ce pas? très bons amis.

Jean, tout confus et tout gauche, ne sut que bredouiller. Michel lui tendit sa main valide, en s'excusant.

—C'est la gauche, celle du cœur.... donnez-moi la vôtre.

—Je veux bien vous donner la main, dit enfin le peintre, je veux bien que nous soyons amis, mais si c'est à cause de l'histoire de tantôt, vraiment ça n'en vaut pas la peine.

N'importe qui, vous voyant aux prises avec un assassin, eût agi comme moi.

—Possible! il n'en est pas moins vrai que vous m'avez sauvé, à l'heure où je tiens le plus à l'existence.

Cela double le prix de votre intervention.

—Bah! bah! laissez-donc! D'abord on ferait mieux de ne plus parler de ça, vous vous agitez et vous avez la fièvre. Je me retire. Bonsoir.

Etonnée de cette brusquerie subite, Mme Talbot en resta bouche bée.

Reconduit par Françoise, Salcède quitta la chambre.

—Je suis un butor, lui dit il, quand ils furent tous deux sur le palier. Excusez-moi auprès de Mme Tabot.

—Mais oui.... Jean.... vous êtes tout excusé....

—Que voulez-vous? J'ignore les belles manières, l'art de dissimuler sa pensée. Avec vous je puis parler librement.

Je ne crois pas que nous soyons jamais si bons camarades que ça, M. Talbot et moi....

Je ne lui ferais par du mal certes....

—Vous venez de le prouver, mon cher ami.... Sans vous, je serais à cette heure la plus infortunée des créatures.

La voix du peintre s'enroua subitement.

—Oui, murmura-t-il, j'ai eu l'intuition de cela, tout à coup .... cette idée m'a traversé l'esprit comme un éclair : s'il meurt Françoise est perdue....

Alors...... malgré ma jalousie, — et vous savez si on est mauvais, si on est injuste quand on est jaloux! — j'ai sauvé l'homme que vous aimez.

—Plût à Dieu, ami Jean, que tous les méchants fussent comme vous....

—Bon! bon! couvrez-moi de fleurs.... J'en prends et j'en laisse.

Là dessus, je vous quitte, Françoise. Allez retrouver votre Michel, allez! buvez-le des yeux, admirez-le, adorez-le. En a-t-il de la chance cet animal-là!

Mais vous savez, expliquez-lui quand il vous reparlera de moi, qu'un rapin et un monsieur calé comme lui, un ministre, un gros légume, ça ne va guère ensemble. Si on nous voyait par trop copains, ça lui ferait du tort.

La fin à notre prochain numéro